



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2013**

N° 2013-12-18-06

**CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS AVEC L'AGICAC**

Le 18 décembre 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

**Date de convocation** : 11 décembre 2013

**Date d'affichage de la convocation** : 11 décembre 2013

**PRESIDENCE** : M. BIAUX, Maire

**PRESENTS** :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET – Mme LELAY - M. BISSON  
Mme LÉMERÉ - M. PIERRON, adjoints.  
Mme DORTA - M. LHENRY - Mme MILLOT - M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT –  
M. CALLIOT - Mme LEFORT - Mme THILLY – M. ANTUNES – Mme CORREIA – M. BESSON

**EXCUSES** :

Mme MOREAU	donne pouvoir à	Mme ROLLET
M. PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON
M. CHOUARD	donne pouvoir à	M. BISSON

**ABSENTS** :

Mme MASSON  
M. CARRASCO  
M. JOSEPH  
M. SMITH  
Mme GABREL

<b><u>Membres en exercice</u></b> :	29
<b><u>Membres présents</u></b> :	21
<b><u>Procurations</u></b> :	3
<b><u>Votants</u></b> :	24

**Secrétaire de séance** : M. PIERRON

**6/ CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS**

**Rapporteur : M. FENAT**

La convention d'entretien des espaces publics 2010-2013 avec l'AGICAC arrive à son terme au 31 décembre 2013.

Les salariés de l'AGICAC interviennent pour l'entretien des trottoirs, des espaces verts et des squares de la commune à raison de 2 demi-journées par semaine.

Le bilan joint en annexe montre une forte hausse du volume des déchets ramassés et du nombre d'interventions sur les 2 premières années.

Cette prestation facturée au prix de 14 000 € par an, soit 42 000 € pour la durée du contrat, est estimée par l'AGICAC à 17 000 € par an en l'état actuel des prestations réalisées.

La collectivité ne pouvant assumer seule ce service, il convient de reconduire cette prestation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une période de 3 ans.

L'AGICAC nous propose de glisser cette augmentation du coût de la prestation sur la durée du contrat comme suit :

<b>Année</b>	<b>Coût forfaitaire annuel</b>
2014	15 000.00 €
2015	16 000.00 €
2016	17 000.00 €
TOTAL	48 000.00 €

Il vous est proposé d'en délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances ;

**OUI l'exposé qui précède**

**DÉCIDE** de reconduire la convention d'entretien des espaces publics avec l'AGICAC,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches en ce sens.

**Résultat du vote :**

- Voix pour : 22
- Voix contre : 2
- Abstentions : 0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

**LE MAIRE,**

**Alain BIAUX**

**CONVENTION COMMUNE - AGICAC  
POUR LE CHANTIER D'INSERTION  
« ENVIRONNEMENT »**

**ENTRE :** M. Alain BIAUX, Maire de la commune de Fagnières, autorisé par délibération du conseil municipal ..... 2013 portant sur le règlement intérieur des marchés publics,  
**D'une part,**

Et : Mme Françoise DROUIN, agissant en qualité Présidente de l'AGICAC,  
**D'autre part,**

**Il est convenu et arrêté les dispositions suivantes :**

**PREAMBULE**

L'insertion des personnes en difficulté est une des priorités de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Celle-ci a donc souhaité et soutenu la création d'une association chargée de la gestion de l'insertion (AGICAC) qui a commencé à fonctionner à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Cette association a pour mission de mettre en place des chantiers d'insertion, avec pour objectif d'assurer l'insertion professionnelle des personnes engagées.

La commune de Fagnières a sollicité l'Association AGICAC pour le nettoyage des espaces publics de Fagnières.

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Programmation et conduite des chantiers de Nettoyage Urbain**

La commune de Fagnières confie à l'AGICAC, un volume de travaux de deux demi-journées hebdomadaires, dans le domaine du nettoyage urbain.

La commune de Fagnières assure la maîtrise d'ouvrage des chantiers.  
L'AGICAC en assure l'exécution.

La programmation des travaux est établie régulièrement en concertation avec les services techniques de la commune de Fagnières.

Des tâches spécifiques ou des opérations d'urgence pourront être confiées à l'Association et pourront modifier la programmation initialement prévue.

#### **ARTICLE 2 : Gestion des personnels**

Le recrutement et la gestion du personnel incombent à l'AGICAC qui doit assumer toutes les charges relatives à cette gestion.

#### **ARTICLE 3 : Encadrement**

Pour assurer son fonctionnement l'AGICAC dispose d'une équipe de permanents sous la responsabilité d'une directrice.

Sur le terrain, chaque équipe relève d'un encadrant technique, pédagogique et social et/ou d'un adjoint technique sous la responsabilité du coordinateur.

#### **ARTICLE 4 : Durée (3 ans)**

La présente convention est établie du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016 résiliable en cours d'exécution par dénonciation de chacune des deux parties au moins trois mois à l'avance.

#### **ARTICLE 5 : Facturation**

Le montant forfaitaire de la prestation annuelle 2014 de Nettoyage Urbain s'élève à 15 000 €.

Le montant forfaitaire de la prestation annuelle 2015 de Nettoyage Urbain s'élève à 16 000 €.

Le montant forfaitaire de la prestation annuelle 2016 de Nettoyage Urbain s'élève à 17 000 €.

Le montant forfaitaire de la prestation est fixe et définitif jusqu'au terme de la convention. Une proposition de modification pourra être envisagée en cas de renouvellement de la convention.

**Fait à Châlons-en-Champagne, le**  
**En 4 exemplaires**

**LE MAIRE**  
**Alain BIAUX**

**LA PRESIDENTE DE L'AGICAC**  
**Françoise DROUIN**



## Nettoyage Urbain de Fagnières

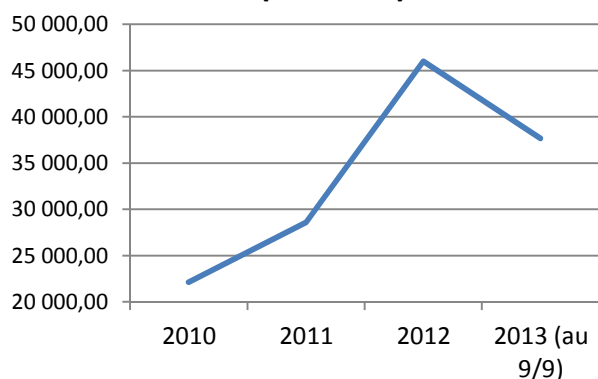
### Bilan convention 2010 à 2013

L'AGICAC intervient pour une prestation de nettoyage urbain dans les rues de la Commune de Fagnières. La collecte des ordures présentes sur les trottoirs, espaces verts et squares est réalisée à la pince par les salariés en insertion de l'Association, à raison de deux demi-journées par semaine.

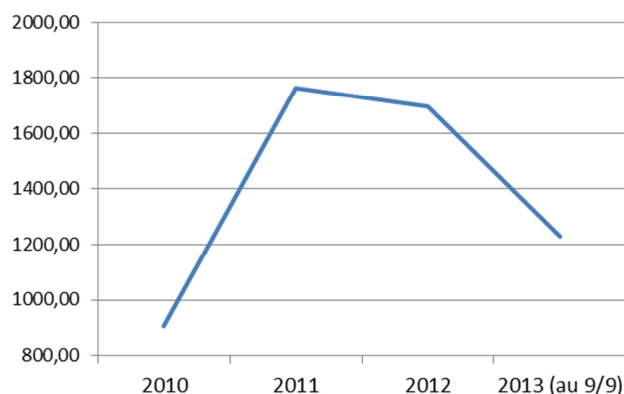
	Nb Interventions	Nb d'agents en insertion (moyenne)	Collecte déchets (en litres)
<b>2010</b>	905	5,16	22 112 L
<b>2011</b>	1 764	6,22	28 590 L
<b>2012</b>	1 698	6,88	46 000 L
<b>2013 (au 9/9)</b>	1 230	6,34	37 653 L
<b>TOTAL</b>	<b>5 597</b>	<b>6,15</b>	<b>134 355 L</b>

Ce sont donc 134 m<sup>3</sup> de déchets ramassés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit l'équivalent d'un appartement de 67 m<sup>2</sup> rempli de déchets. La collecte à Fagnières concerne davantage les déchets non revalorisables, la part de déchets revalorisables s'élève à environ 20 %. Nos tournées révèlent une évolution des comportements ces trois dernières années avec davantage d'encombrants dans les rues et des déchets verts, avec toujours des zones de vigilance telles la zone commerciale Leclerc, les abords de la commune (route d'Epernay et route de Montmirail) et le petit Vouet.

**Collecte déchets (en litres)**



**Nb Interventions**



# FAGNIERES - Circuits pour le nettoyage urbain

